



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Courrier: Herault

Question écrite n° 37939

Texte de la question

M Jacques Roux expose M le ministre delegue aupres du ministre de l'industrie, des P et T et du tourisme, charge des P et T, la situation des services du courrier postal dans le departement de l'Herault. Dans de nombreuses communes, la population s'est accrue, de nouveaux lotissements ont ete construits, entrainant une augmentation constante du courrier. Les effectifs des preposes et, dans certains cas, les installations destinees au tri n'ont pas suivi cette progression. Dans plusieurs bureaux, la charge des preposes est devenue difficilement tolerable : difficultes pour prendre tous les conges auxquels ils ont droit, pauses normalement prevues au cours de la journee de travail parfois difficiles a observer ; certains temps de parcours automobiles sont tels qu'ils posent des problemes de securite. La tension chez le personnel s'accroit, alors que les usagers ne beneficient pas de la qualite du service public a laquelle ils ont droit. Cette situation prevaut dans de nombreuses communes, certains bureaux etant plus particulierement concerns, tels ceux de Lunel, Mauguio, Castelnau-le-Lez, Saint-Gely-du-Fesc, Serignan et d'autres. Des heures supplementaires accordees - parfois sous la pression de greve du personnel - ne resolvent pas les problemes, qui ne peuvent trouver une solution que par la creation d'emplois de preposes au niveau du departement. Il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour normaliser cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Roux Jacques](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37939

Rubrique : Postes et telecommunications

Ministère interrogé : P.T.T.

Ministère attributaire : P.T.T.

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 mars 1988, page 1105